

Département de la Dordogne  
**DOSSIER D'INVENTAIRE**  
PETIT PATRIMOINE RURAL BÂTI DU PÉRIGORD

**CONSEIL GENERAL**  
Conseil d' Architecture d' Urbanisme  
et d' Environnement de la Dordogne  
(C.A.U.E. 24)

**LA PIERRE ANGULAIRE**  
Génération mouvement  
(Fédération de la Dordogne)  
(Association loi de 1901)



**Arrondissement** : Périgueux  
**Canton** : Neuvic  
**Commune** : Saint Vincent de Connezac  
**Lieu-dit** : Le Gau  
**Edifice** : Lavoir

**DOSSIER N°**

### LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

Cartes IGN 1/25000 série bleue extraite de Géoportail

**Longitude** (référée au méridien international) : 0° 23' 57,98 ''

**Latitude Nord** : 45° 09' 37,36''

**Altitude** : 100 mètres



**LOCALISATION CADASTRALE**

Cadastre en date du 1 01 2006

Echelle : 1/1000

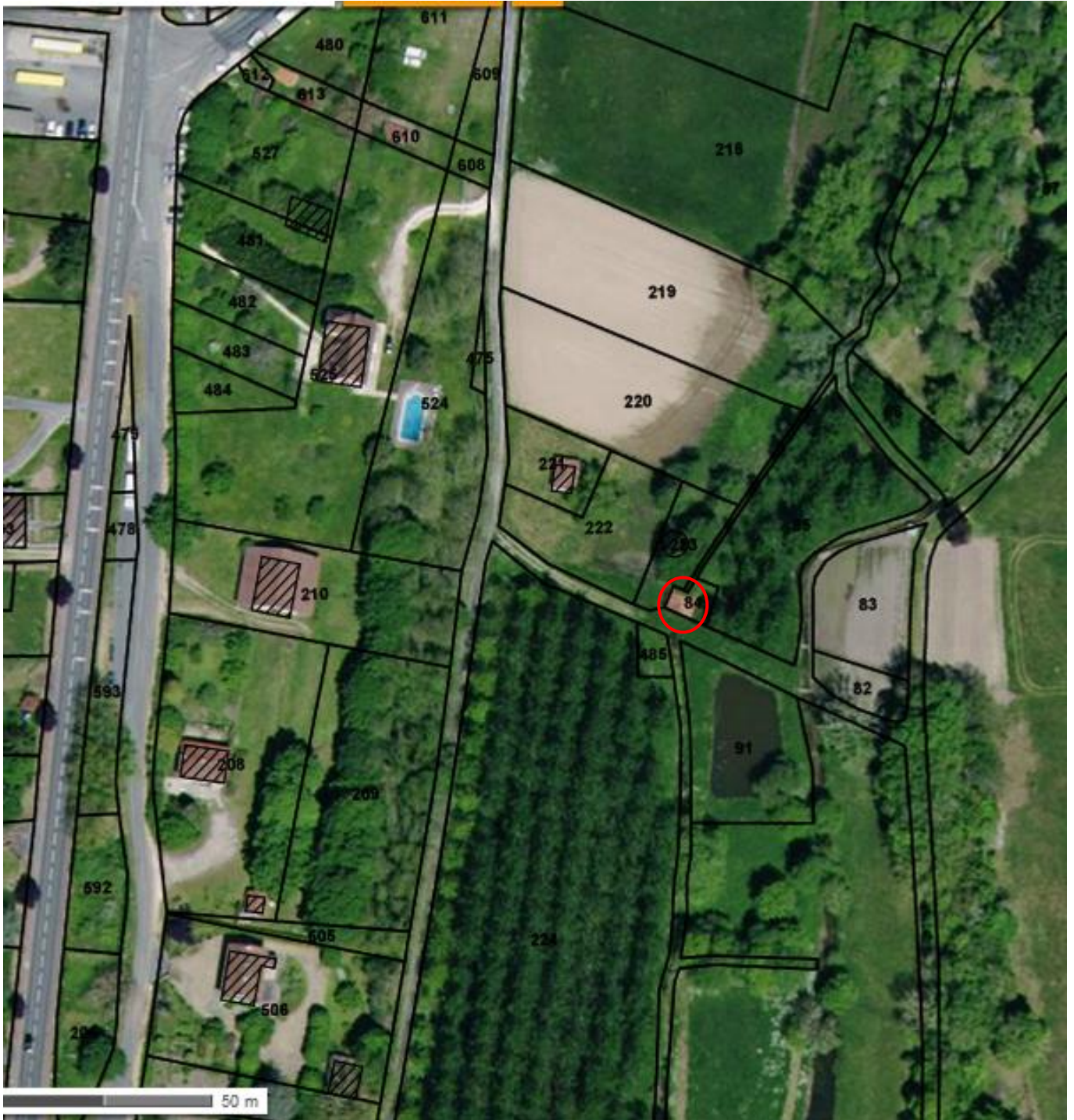
Section AR

Feuille n° 01

Parcelle N° 84      Superficie

Nature :

Propriétaire : Commune



**LOCALISATION CADASTRALE ANCIENNE**

**Cadastre en date du**

**Echelle : 1/1250**

**Section : D le Bourg**

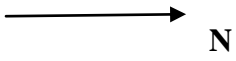
**Feuille N° : 1**

**Parcelle N° : 167**

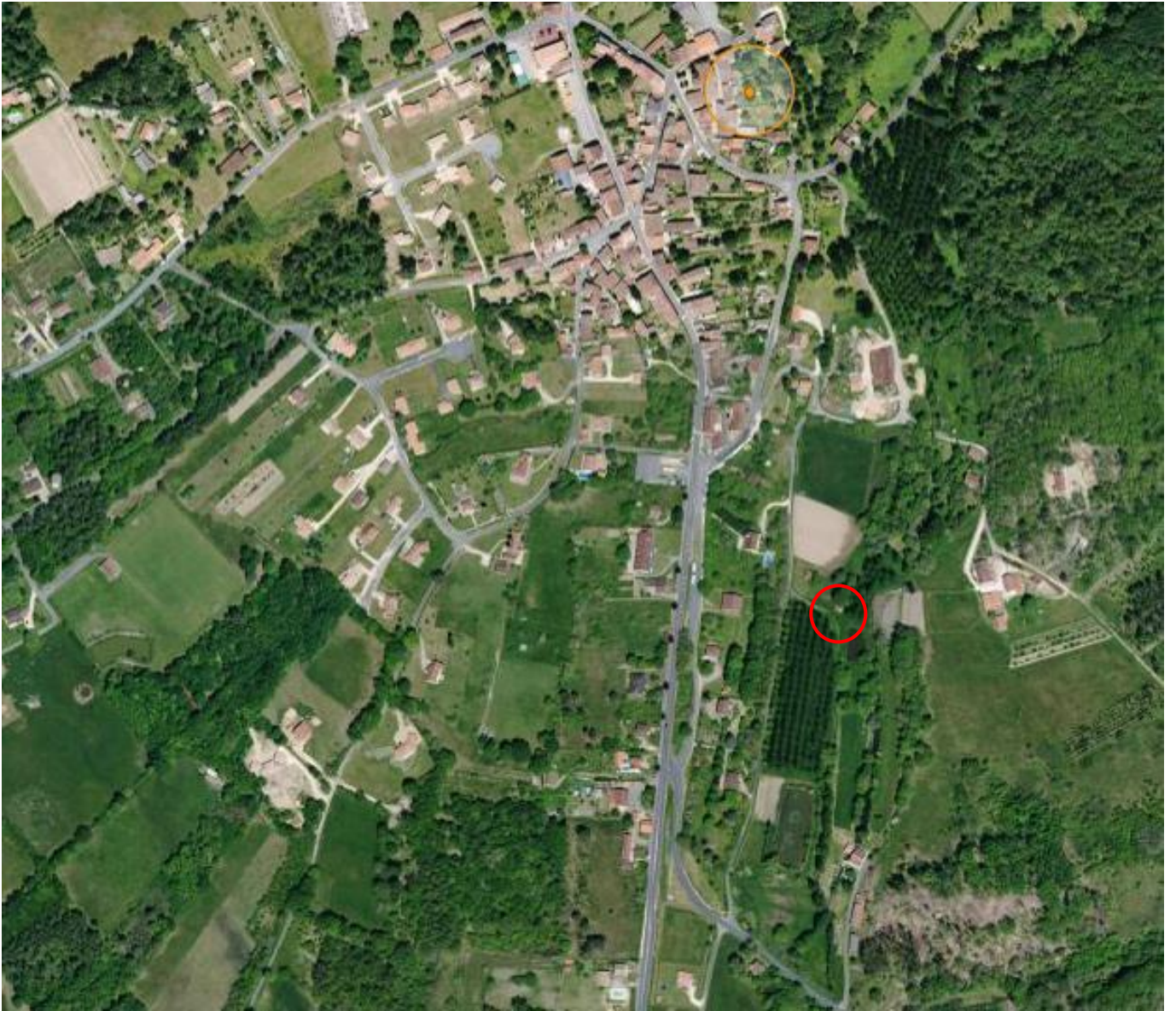
**Superficie :**

**Nature : Pré**

**Propriétaire :**



**GEOPORTAIL**



## DESCRIPTIF GRAPHIQUE

# LAVOIR DU GAU

## SAINT VINCENT DE CONNEZAC

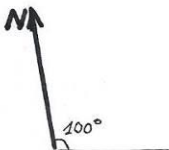
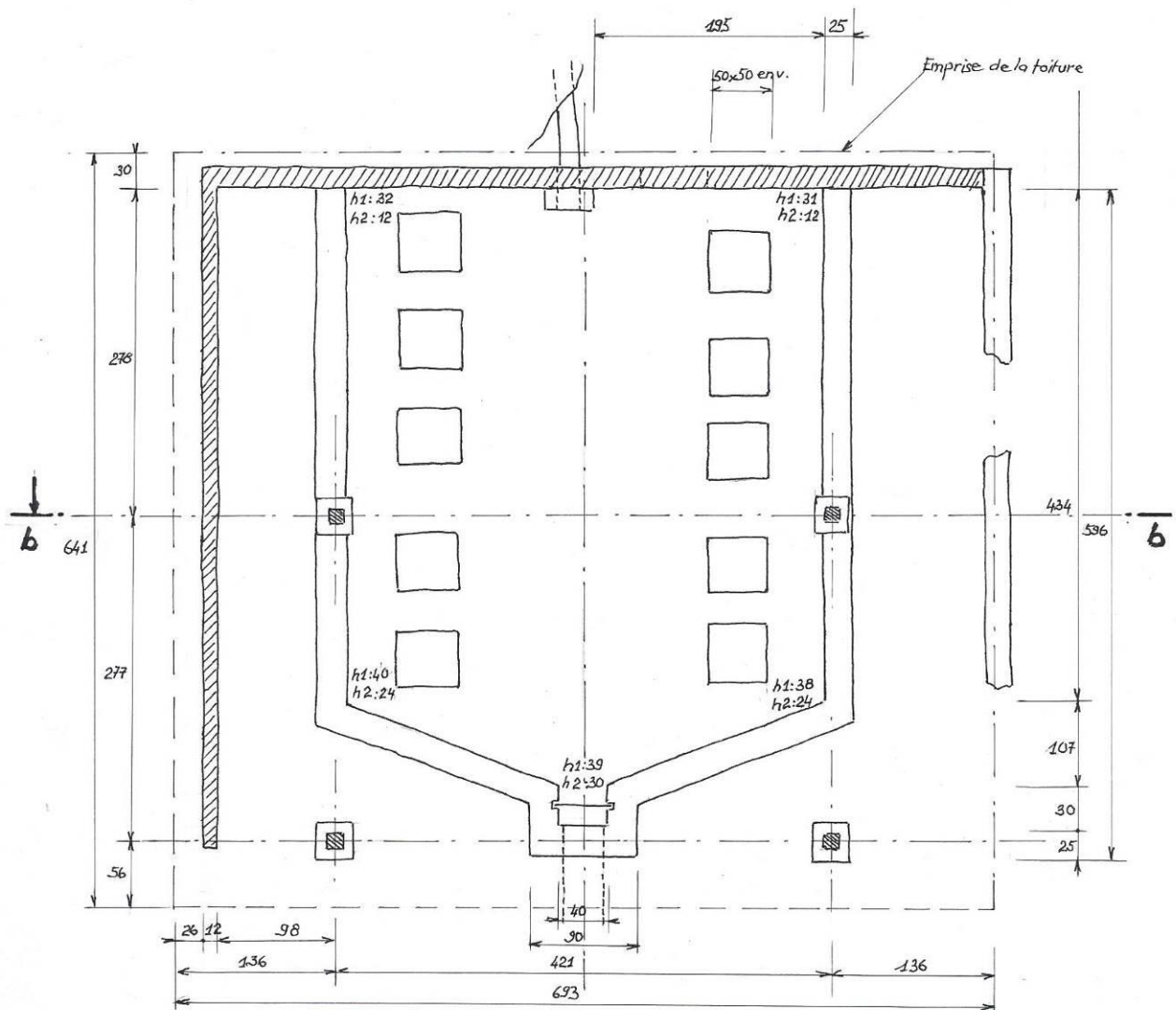
Echelle 1/50



100 cm

Cotes en cm

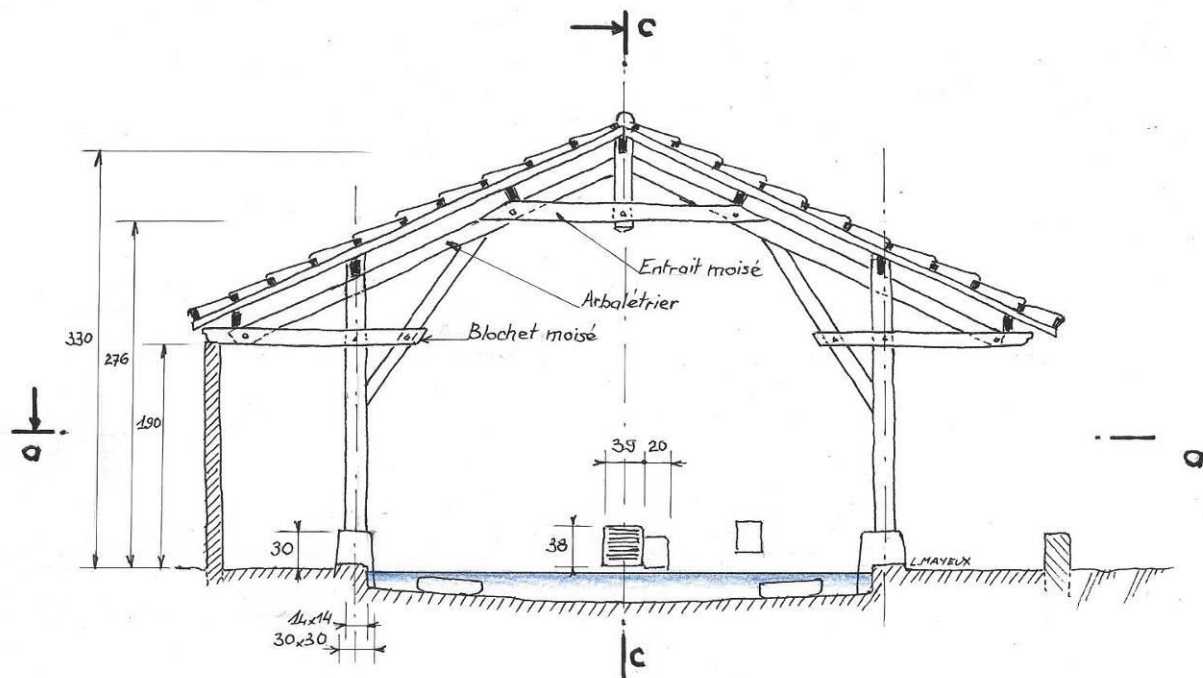
Coupe a



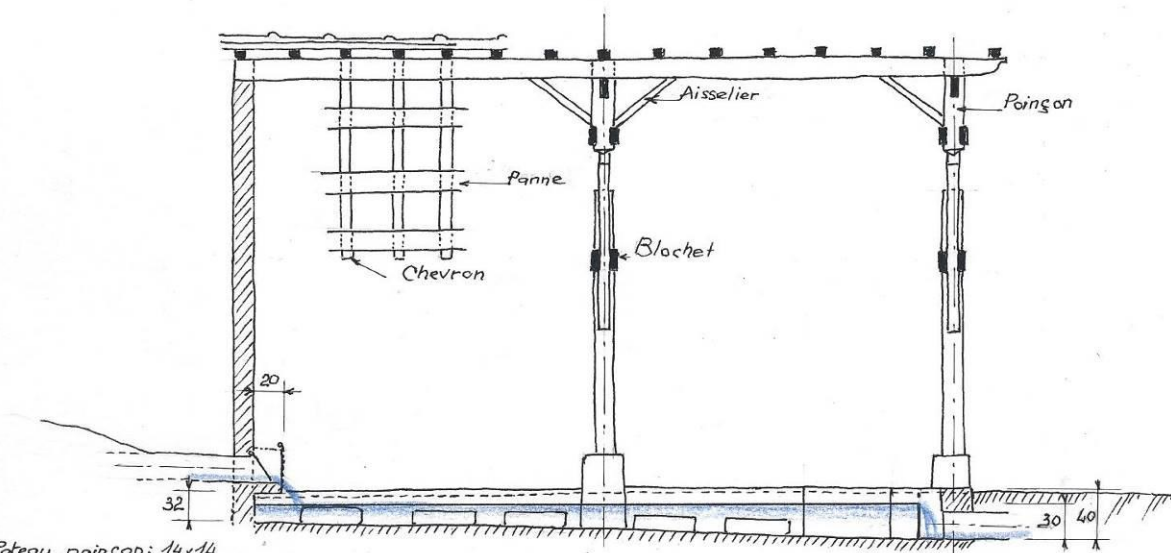
h1: Hauteur berge

h2: Hauteur eau max.

## Coupe b



## Coupe c



Poteau, poinçon: 14x14  
 Entrait, blochet: 13,5x7  
 Panne: 13x6,5  
 Aisselier: 8x7  
 Chevron: 6x6

**DESCRIPTIF PHOTOGRAPHIQUE**



Façade sud



Côté est





Pignon nord



Côté ouest



Bassin et arrivée d'eau



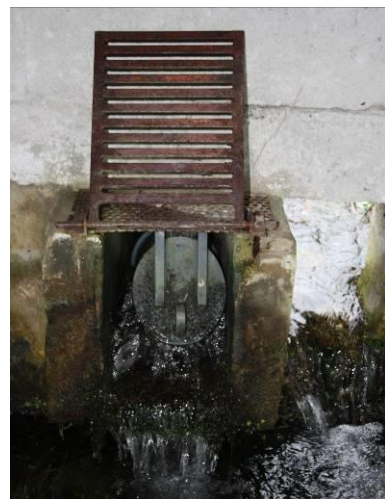
Charpente et couverture



Alimentation en eau



Postes de travail des lavandières



Clapet anti retour sur l'arrivée d'eau fermé



Clapet anti retour sur l'arrivée d'eau ouvert



Vanne de vidange et de réglage du niveau de l'eau



Moellon positionnant un poste de travail, gravé **P**, retourné

### Quelques désordres et défauts



Poteau sud est



Muret est



Panne fléchie

Mortaise réalisée à la perceuse  
(poteau sud-est)





Panne sablière de l'angle sud est



Rives sud découvertes

## DESCRIPTIF

Ce lavoir est construit dans la vallée de la Beaumont, en aval du bourg de Saint Vincent de Connezac, dans le lit mineur du cours d'eau pratiquement à sec. En effet, l'essentiel du débit est dérivé par le bief amont du Petit Moulin implanté en rive gauche, sur le territoire de la commune de Chantérac. Ce bief est devenu, semble-t-il le cours principal et constitue la limite entre les deux communes. En fait, le lavoir est alimenté par le trop-plein d'une importante source captée pour l'alimentation en eau potable de la commune.

Il est situé au lieu-dit le Gau, qui est le mot ancien pour désigner un gué et accessible par l'ancien chemin qui franchissait le ruisseau à cet endroit. Une délibération du conseil municipal de Saint Vincent de Connezac du 3 août 1958 (registre 1945-1965 folio 20) fait état d'une promesse d'échanges de terrains concernant les parcelles 165p, 166p et 167p au lieu-dit « Au Gué » où se trouve le lavoir.

Il comporte un bassin peu profond en forme de pentagone dont le grand axe est orienté nord sud. L'arrivée de l'eau est située au nord et son évacuation au sud. Il est couvert par un toit en bâtière dont le faitage est orienté de la même façon et déborde largement de l'emprise du bassin. Le pignon nord et le côté ouest sont fermés par un mur en maçonnerie de pierre artificielle.

Le bassin est délimité par un muret en maçonnerie de ciment peu élevé dont le couronnement est incliné vers celui-ci. Le fond qui présente une légère pente du nord vers le sud est également maçonné, ainsi que l'espace couvert qui entoure le bassin.

L'eau arrive de la source aménagée et captée par une canalisation enterrée qui aboutit dans une sorte de regard protégé par une grille métallique verticale articulée. L'extrémité de la conduite est équipée d'un clapet anti retour qui doit, avec la grille, empêcher une inversion du sens de circulation de l'eau et la pollution du réseau d'alimentation en eau potable en cas d'inondation.

La sortie du bassin est aménagée en regard équipé d'une pelle engagée dans une rainure, permettant de régler le niveau de l'eau dans le bassin et de le vidanger. Ce regard est raccordé à une canalisation qui passe sous le chemin et débouche dans le lit du ruisseau.

Dans le bassin, deux rangées de 5 pierres carrées situent les postes de travail des lavandières. Ces moellons ont leur face supérieure aménagée et des initiales (des lavandières ?) sont gravées sur la tranche. Elles sont simplement posées sur le fond du bassin, certaines sont retournées et elles ne semblent pas être dans leur position d'origine.

Les murs nord et ouest ont l'apparence de maçonnerie en gros moellons mais sont construits en pierre artificielle. Le pignon soutient la toiture et remplace peut-être une ferme qui a disparu. Par contre, le mur ouest n'est pas porteur et a pour fonction de protéger les usagers des intempéries.

La toiture est portée, en plus du mur pignon, par deux fermes reposant sur des poteaux posés sur des dés en pierre en forme de tronc de pyramide. Ceux de la ferme centrale sont implantés sur la berge du bassin, ceux de la ferme sud reposent sur le sol.

Il s'agit d'une charpente relativement moderne mais de belle qualité en bois scié, moisée et boulonnée, avec entrain retroussé et blochet. Le contreventement est assuré par des aisseliers reliant la panne faîtière au poinçon des fermes. Il y a sept pannes qui dépassent largement du côté sud pour former un auvent. Les chevrons sont au nombre de 15 par pan et portent par de simples liteaux, 30 rangées de 10 tuiles mécaniques.

Le faitage est constitué de 14 tuiles canal à emboîtement.

Il n'y a pas de traitement particulier des rives et des égouts.

On constate un souci de rationalisation de la fabrication de la charpente qui n'utilise que quatre sections :

14x14 pour les poteaux et les poinçons

13,5x7 pour les arbalétriers, entrants et blochets

13x6,5 pour les pannes

8x7 pour les aisseliers

6x6 pour les chevrons.



## HISTORIQUE

Le recueil relatif à l'histoire de Saint Vincent de Connezac de J Bartoli et L Demars, non daté mais récent, communiqué par la mairie de Saint Vincent signale simplement la date d'aménagement des principaux lavoirs de la commune : le lavoir dit de Veyssière, dans le bourg en 1864, et le lavoir du Gau, en aval du village, en 1926.

Par délibération du 8 février 1903, le conseil municipal rappelle qu'une souscription a été organisée et mobilise l'équivalent en argent et en nature de 354francs 90. Devant la bonne volonté de la population, il demande l'attribution d'une subvention aussi élevée que possible pour construire ce lavoir. A la suite de cette délibération, il est fait état d'une somme de 70francs 50 en argent et 81francs en nature au titre de cette souscription, d'un crédit disponible sur le budget de la commune de 50francs et d'une demande de subvention auprès de la commission départementale de 168francs 10 afin de financer le projet dont le devis s'élève à 369francs 60.

Ensuite, par délibération du 9 septembre 1923, le conseil municipal décidait, suite à un orage et à la rupture de la digue de l'étang de Maspoitevin, de réparer le lavoir de Veyssière et de traiter la question de la réparation du lavoir du Gau à une prochaine session dont nous n'avons pas trouvé la trace.

Ce n'est qu'à la session du 12 septembre 1926 qu'il est à nouveau question de ce lavoir, sous la forme d'acquisition de terrain : don d'une parcelle par monsieur Moulinier à titre gratuit et vente d'une parcelle par madame Duffourg pour la somme de 100francs.

A cette occasion, le conseil vote une somme de 1000francs pour la construction de ce lavoir. Lors de la session du 28 août 1927, il est fait état de l'achèvement des travaux de maçonnerie et le devis pour la construction de la toiture, d'un montant de 3922francs est approuvé et une somme de 4000francs inscrite au budget de la commune.

Ces travaux ont été réalisés mais il est apparu que les usagers, malgré cette toiture étaient toujours soumis aux intempéries et par délibération du 6 décembre 1929, le conseil municipal autorise le maire à faire le nécessaire, c'est-à-dire à édifier le mur qui ferme le côté ouest du lavoir.

## **DEVENIR DE L'INSTALLATION**

Ce lavoir, situé à l'extérieur du bourg, n'est pas mis en valeur et n'est pas identifiable depuis la route. Il semble quelque peu négligé mais sa pérennité n'est pas compromise. Il nécessite cependant des travaux relativement urgents sur sa couverture. Quelques éléments de charpente devront être remplacés. Bien qu'il soit sans doute couvert depuis l'origine (1927 ou 1928) en tuiles mécaniques qu'une stricte restauration justifierait de renouveler, la pente de la toiture permet d'envisager une couverture en tuile canal traditionnelle. Le raccordement de la canalisation d'arrivée de l'eau devrait aussi être révisé car il semble défectueux.

L'identification de ce petit patrimoine en tant que lavoir par le public serait nettement améliorée si le mur ouest était supprimé ce qui peut être envisagé sans inconvénient car il a été construit dans un deuxième temps et n'est pas porteur de la toiture. La structure du bâtiment serait à nouveau visible. La commune projette de le restaurer et a d'ores et déjà lancé une souscription publique dans ce but.

## **RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS**

### **Nom et prénom des rédacteurs :**

Aliette Grelier  
Marylène Beau  
Josette Mayeux  
Luc Mayeux

**Dossier achevé le 16 juin 2016**

**Date de dépôt au CAUE**